

Le 15 mai 2023
LE MAIRE DE SAINT-GEORGES-DU-BOIS,

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Exécutoire de l'Art. L.2121-10 du code Général des Collectivités Territoriales)

Madame, Monsieur,

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Georges du Bois se réunira en séance ordinaire :

JEUDI 25 MAI 2023 à 21 h 00

A la MAIRIE – 16 Rue des Distilleries 17700 SAINT GEORGES DU BOIS

**A partir de 20 h 30 Participation de la Communauté de Communes Aunis Sud
Pour la présentation du CODEV de l'Aunis**

Vous remerciant de bien vouloir assister à cette séance,

Je vous rappelle que si vous ne pouvez pas participer à la réunion, vous devez compléter le pouvoir ci-joint.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments dévoués.



Le Maire,

Jean GORIOUX

ORDRE DU JOUR :

- 01 Vente d'une parcelle du lotissement communal « Le Georgipolitan » - AB 595 – 110 Rue de la Closerie
- 02 Signature d'une convention pour mission de réalisation de dossier d'ouvrage issu d'une inspection télévisuelle détaillée sur aqueduc en pierre « Le Curé » avec le Syndicat Mixte Départemental de la voirie des Communes de Charente-Maritime
- 03 Convention d'adhésion au service commun d'instruction mutualisé des actes et autorisations du droit des sols avec la Communauté de Communes Aunis Sud
- 04 Contrat de proximité 2022 206 Territoire Aunis Sud et Département Charente-Maritime
- 05 Création d'emplois au titre d'avancement de grade 2023
- 06 Accroissement temporaire d'Activité – création d'emplois non permanents
- 07 Création d'un emploi permanent 20/35^{ème}
- 08 Création d'un emploi permanent 4/35^{ème}
- 09 Tableau des effectifs du personnel communal.
- 10 Vente d'une partie de la parcelle ZM 245 à la Communauté de Communes Aunis Sud – Projet terrain familles itinérantes
- 11 Transfert en propriété des voies communales 101 – 121 – 122 - 123
- 12 Désignation d'un Référent déontologue

DECISIONS DU MAIRE : Décisions du Maire en vertu de sa délégation

INFORMATION : UNIMA – 9 nouvelles adhésions